



Itinéraire thématique CAUE **Jura - 39**

Les lieux de savoir et de culture : les médiathèques

Incontournables du paysage culturel français, les bibliothèques et musées constituent deux types d'équipements trouvant leurs origines dans le fait de conserver, ranger et étudier des documents ou des objets. Etymologiquement « boîte à livres » pour les premières et « temple des muses » pour les seconds, ces équipements culturels sont devenus au fil des siècles des lieux de vie mais aussi des supports de transmission de savoirs pour lesquels Etat et collectivités n'ont cessé de capter des publics toujours plus larges. Au cœur des politiques publiques, ils sont l'objet d'enjeux dépassant leurs propres murs, portant des projets tels que le développement de la lecture publique et l'accès à la culture pour tous et sous toutes ses formes, notamment en milieu rural.

L'évolution des bibliothèques

Les bibliothèques publiques françaises comme lieu de ressources documentaires ouverts à tous sont véritablement nées au siècle dernier. Auparavant, elles constituaient des espaces de recherche et de conservation, associés à des lieux religieux puis d'enseignement : d'abord les universités puis les établissements scolaires. L'Humanisme du 14^{ème} siècle associe la notion « d'utilité publique » aux bibliothèques que le développement de l'imprimerie deux siècles plus tard viendra aider. Après la Révolution, les bibliothèques du clergé, de l'aristocratie et de la monarchie sont déposées dans des fonds départementaux qui constitueront bien souvent les noyaux des bibliothèques municipales au 19^{ème} siècle, ces dernières étant rapidement logées sous le même toit que la mairie puis du musée de la ville ou de la commune.

Durant le 20^{ème} siècle, grâce à divers bibliothécaires, documentalistes mais aussi hommes de lettres et politiques, les bibliothèques françaises se professionnalisent, abordent des réflexions sur l'accueil du public, le libre accès aux ouvrages, la mise en place d'actions visant au développement de la lecture pour tous dans le cadre de temps d'échanges et de rencontres à l'image de « L'Heure du conte ». Le milieu international se saisira également dès les années 1950 de l'outil informatique pour se doter de catalogues et méthodes de classification.

Ancrage territorial et adaptation

Si plus de 16 000 bibliothèques publiques sont aujourd'hui recensées en France, seules la Bibliothèque nationale de France (BnF) et la Bibliothèque Publique d'Information (BPI) sont placées sous la tutelle directe du Ministère de la culture et de la communication. La très grande majorité des autres bibliothèques relève des collectivités territoriales, disposant de moyens très variables selon la taille et la politique menée par ces dernières.

Alors que leur premier vrai cadre légal date seulement de décembre 2021, les bibliothèques ont su s'adapter aux nouveaux modes de consommation culturelle de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle en se transformant ou donnant naissance à des médiathèques : là où les bibliothèques proposent à la consultation sur place et en prêts des documents papiers, les médiathèques offrent également des supports numériques.

Des services multiples

A partir des années 1970, notamment en milieu urbain, bibliothèques et médiathèques donnent lieu à des grandes réalisations architecturales remarquables et audacieuses, se dotant d'espaces de mise à disposition des fonds, de consultation mais aussi d'échanges et de rencontres. Le tout accompagné par la mise en place de programmations culturelles ou événementiels, renforcés par des actions nationales déclinées sur les territoires : Nuit de la lecture, Partir en livres, Printemps des poètes, etc.

Aujourd'hui, les médiathécaires, appuyés par une structuration professionnelle territoriale notamment grâce aux médiathèques départementales de prêts, font vivre dans leurs établissements des espaces tels que grainothèques ou zone gaming, aux côtés des rayonnages plus « classiques ».

Le cas des archives départementales

Parallèlement aux bibliothèques et médiathèques, d'autres édifices ont évolué dans leur architecture et dans leur ouverture aux publics : les archives départementales. Elles sont nées à la Révolution de nécessités administratives et d'une volonté politique de rassembler au chef-lieu des districts puis du département les documents produits par les institutions abolies à la Révolution, par les établissements religieux ou encore ceux liés aux personnes émigrées ou condamnées. Ce regroupement permettait aux nouvelles administrations un accès aisé à ces données, tout en mettant en œuvre le fait de pouvoir communiquer à chaque citoyen les actes de l'administration.

Service administratif et technique des départements, les archives ont une vocation patrimoniale et scientifique en tant que lieu de conservation des sources qui permettent d'écrire l'Histoire et ainsi connaître le passé.

Elles répondent à cinq grandes missions : contrôle scientifique et technique des archives ; collecte ; tri, classement et inventaire des documents ; conservation matérielle des documents ; communication au public.

En ce sens, les bâtiments abritant les archives se sont adaptés au fil des décennies afin de pouvoir accueillir tous types de publics (aménagement des salles de consultation en parallèle à la numérisation des données accessibles sur sites internet), organisent des événements culturels en leurs murs ou sur les territoires (visites, ateliers, conférences, expositions...) et se distinguent dans le milieu urbain par une architecture ou des extensions contemporaines.

Lien social, culture et territoire - Tiers-lieux avant l'heure

Dans leur souci d'ouverture et de collaboration culturelle, les bibliothèques et médiathèques sont devenues des sortes de tiers-lieux avant l'heure, certaines bibliothèques se définissant d'ailleurs comme « troisième lieu » s'articulant comme des lieux de vie et de convivialité, fédérant leurs usagers autour de projets culturels et communautaires.

La définition des tiers-lieux reste pour l'instant floue, objet social, économique et culturel encore peu identifié, mais pourrait se construire autour du fait qu'il s'agisse d'un espace de sociabilité mis en œuvre par un collectif au service d'un territoire.

En résumé, l'addition d'un lieu, d'une volonté commune de partager, d'une zone géographique à valoriser et dynamiser. Y compris en milieu rural car l'accès et le besoin de culture sont universels.

Texte Adeline Cueilleuse de mémoires – 2022 CAUE du Jura – Itinéraires CAUE

